

BONNE NOUVELLE POUR 2026 : LA REDEVANCE DÉCHETS RESTE STABLE

Grâce à l'engagement de chacun, REDON Agglomération obtient d'excellents résultats en matière de gestion des déchets. En 2024, chaque habitant a produit seulement **94 kg de déchets résiduels** (contre **245 kg en moyenne** en France). Une performance qui permet de **limiter les coûts** pour la collectivité et les usagers.

Face à la hausse des coûts, les élus ont choisi de **ne pas augmenter la redevance** cette année.

Comment est-ce possible ? Grâce à des actions concrètes et efficaces :

- **Des marchés publics plus avantageux** pour le transport des ordures ménagères et des emballages.
- **Un nouveau centre de transfert** à Saint-Nicolas-de-Redon, plus moderne et moins énergivore, remplaçant l'ancien site de Redon.
- **La prise en charge des déchets du bâtiment** (bois, gravats, plâtre, etc.) par les éco-organismes.
- **Un nouveau marché pour les déchèteries**, limitant les déchets non recyclables.

Ces mesures illustrent notre engagement : **offrir un service public de qualité, tout en contrôlant les dépenses** pour les habitants.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour une gestion toujours plus responsable et économique !

Grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2026 (reconduction de la grille 2025) :

Nombre de personnes dans le foyer	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 à 6 personnes	7 personnes et plus		
Modèle de bac déchets ménagers	120 l	140 l	180 l	240 l	360 l	660 l	770 l
Modèle de bac emballages	240 l				360 l	660 l	
TOTAL à l'année	206 €	222 €	252 €	296 €	385 €	607 €	688 €
Prix de la levée supplémentaire (€/ bac)	11,35 €	12,64 €	15,08 €	18,82 €	26,17 €	44,61 €	51,44 €

ou

Conteneur collectif	Sac de 30 L par ouverture				
Nombre d'ouvertures	48	56	72	96	144
TOTAL à l'année	206 €	222 €	252 €	296 €	385 €
Prix de l'ouverture supplémentaire (€/ ouverture)	2,85 €				

Pour 2027, pensez au prélèvement automatique pour vous permettre de payer en 6 fois votre facture.

Se rapprocher du **Service Relation à l'Usager (SRU)** de REDON Agglomération pour obtenir un mandat de prélèvement SEPA

ou sur le site : <https://www.redon-agglomeration.bzh/tarifs-et-facture>

LE COMPOSTAGE

Tous les biodéchets (déchets alimentaires et végétaux du jardin) peuvent être compostés en respectant quelques règles simples :

- Varier les apports de matières humides (déchets de cuisine, marc de café, tonte fraîche) et sèches (cartons bruns, broyat de bois, tonte sèche, feuilles mortes, sopalin...)
- Conserver une humidité suffisante pour la faune du compost
- Brasser régulièrement pour éviter les nuisances et réactiver la dégradation de la matière.

LES COMPOSTEURS : 2 VOLUMES AU CHOIX

REDON Agglomération propose à la vente des composteurs en bois.

Remplir le formulaire depuis le site Internet :

<https://www.redon-agglomeration.bzh/composteur>

Vous avez votre composteur depuis 2019 ?

Vous pouvez le remplacer par un nouveau composteur : le tarif préférentiel sera appliqué.

En effet REDON Agglomération prend en charge 50% du coût d'achat du composteur.



TARIF :	31 €	38 €
Encombrement au sol (mm) :	700	770
Poids (kg) :	20	22

En option :
un bio-seau à 3,50€ et un mélangeur à 2,50€

EMMÉNAGEMENT OU DÉMÉNAGEMENT / CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

De la même façon que pour l'eau ou l'électricité, **il faut ouvrir ou clôturer son compte au service déchets**. Ceci conditionne le montant de la facture et le blocage ou déblocage de la collecte des bacs.

Une naissance, un départ de grand enfant, un décès... tout changement de situation au sein de son foyer doit être déclaré au **Service Relation à l'Usager (SRU)** de REDON Agglomération.

Attention, merci de prévenir impérativement dans un délai de deux mois et de fournir les justificatifs adéquats, faute de quoi, les factures seront dues.

Coordonnées du **Service Relation à l'Usager (SRU)** :

dechets@redon-agglomeration.bzh ou par téléphone au 02 99 70 34 34 (choix 1)

LA COURTOISIE DOIT RESTER DE MISE

L'agressivité envers les chauffeurs et les agents d'accueil du Service Relation à l'Usager et des déchèteries n'est pas acceptable. Le respect et la courtoisie doivent rester de mise. Les raisons peuvent être multiples en cas de non collecte de votre bac :

- le bac jaune contient des anomalies (*comme par exemple des ordures ménagères, essuie-tout...*)
- l'usager ne s'est pas fait connaître auprès du service pour activer son compte...

Contactez REDON Agglomération dans la bienveillance pour trouver une solution ensemble.

POUR SIGNALER TOUTE ANOMALIE DANS VOTRE FACTURE OU POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ NOS SERVICES :
dechets@redon-agglomeration.bzh - 02 99 70 34 34